



RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635, 8^e Avenue S.-O., bureau 1300
Calgary (Alberta) T2P 3M3

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Commentaires :

Une copie signée de la présente modification doit accompagner chaque soumission.

Bureau émetteur :
Agence Parcs Canada
635, 8^e Avenue S.-O., bureau 1300
Calgary (Alberta) T2P 3M3

Titre : Évaluation environnementale de site (EES)/analyse des lacunes de phase III et évaluation quantitative préliminaire des risques aux étangs d'épuration du parc national du Canada Elk Island – Fort Saskatchewan (Alberta)		
N° de l'invitation 5P420-14-5112/A	N° de modification de l'invitation : 02	Date: Novembre 12, 2014
N° de référence de SEAG : PW-14-00659325		
L'invitation prend fin		
At: 02:00 PM	On : 18 novembre 2014	Fuseau horaire Heure normale des Rocheuses (HNR)
F.A.B. : Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>		
Adresser toute demande de renseignements à :		
Joanne Cuthbert		
N° de téléphone (403) 292-4558	N° de télécopieur (403) 292-4475	Courriel joanne.cuthbert@pc.gc.ca
À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) Par la présente, nous accusons réception des instructions modifiées et confirmons en avoir tenu compte dans notre soumission.		
Nom du fournisseur ou de l'entreprise		
Adresse		
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur ou de l'entreprise		
Titre		
Signature		Date



La présente modification numéro deux (02) vise à :

- A) reporter la date de clôture de l'invitation à soumissionner – voir la page couverture de la demande de propositions, et;**
- B) Apporter des réponses aux questions de soumissionnaires énoncées ci-dessous**

A) reporter la date de clôture de l'invitation à soumissionner – voir la page couverture de la demande de propositions sous Date de clôture

Effacer :

18 novembre 2014

Inscrire :

25 novembre 2014

B). Apporter des réponses aux questions de soumissionnaires énoncées ci-dessous :

Question 1

« Nous nous demandons si nous pouvons obtenir copie des rapports indiqués dans la section sur le contexte de façon à ce que nous puissions projeter la portée des travaux de la phase III de l'EES. Cela étant, nous voudrions une prorogation jusqu'au 25 novembre pour examiner ces renseignements et préparer une portée des travaux qui nous permettra de respecter entièrement le programme requis. »

Réponse 1

Une copie du rapport d'étude provisoire de site supplémentaire sur le bassin d'épuration d'Elk Island datée d'août 2014, préparée par RMC Environmental Sciences Group, sera distribuée à tous les soumissionnaires. Un rapport final sera remis au soumissionnaire retenu, des révisions mineures étant en cours. Une prolongation jusqu'au 25 novembre 2014 sera accordée. Veuillez noter que la date finale de présentation de tous les livrables pour le projet, c'est-à-dire que le délai final pour le dépôt du rapport final, est une date ferme : le 31 mars 2015.

Question 2

« S'agissant de l'échantillonnage benthique nous sommes inquiets des conditions de la glace. Si la glace n'est pas assez épaisse il pourrait y avoir du danger, il vaudrait mieux faire ce type d'échantillonnage au printemps ou en été. Y a-t-il une marge de manœuvre pour cette tâche ou peut-elle être retirée du programme en raison des conditions climatiques? »

Réponse 2

L'échantillonnage benthique restera inclus et il n'y a pas de possibilité de le retirer du programme. La glace ne posera pas de problème vu que des outils et de l'équipement sécuritaires peuvent être utilisés pour cette tâche, et les zones visées ne sont pas profondes.

Question 3



« Enfin, le travail sur le terrain par Alberta One Call est très en retard si l'on considère que le mandat doit être remis le 18 novembre, et s'il y a adjudication d'ici la fin de la semaine les emplacements des services publics ne seraient pas définis avant le 26 novembre. À l'heure actuelle, les emplacements prennent de deux à trois semaines au minimum pour être établis et on a vu des cas où il a fallu plus longtemps. Cela signifie qu'il serait impossible de terminer le travail sur le terrain d'ici le 5 décembre 2014. Je me demande simplement s'il y a une marge de manœuvre pour l'échéancier de ce projet. »

Réponse 3

Les échéanciers du travail sur le terrain sont souples mais les entrepreneurs doivent faire leur plan pour que le rapport final soit remis au plus tard le 31 mars 2015. On recommande de réserver les emplacements de service public le plus tôt possible et qu'ils soient annulés si l'entrepreneur n'obtient pas le contrat.

Question 4

« J'ai lu la phase II de l'ESA effectuée par le Collège militaire royal, qui précise que des puits de contrôle seront installés en mars. Est-ce qu'on a des données sur ces puits de contrôle? »

Réponse 4

Les données sur ces puits de contrôle sont incluses dans le rapport d'étude de site supplémentaire sur le bassin d'épuration d'Elk Island daté d'août 2014 et préparé par RMC Environmental Sciences Group, qui sera distribué à tous les soumissionnaires.

Question 5

« La prise d'échantillons benthiques et d'eaux de surface à la fin de novembre et au début de décembre produira des données d'une valeur potentiellement limitée, compte tenu des flux d'eau habituels à ce temps de l'année. Les données recueillies pour cette période pourraient ne pas être représentatives des conditions du site et pourraient donc fausser les résultats subséquents de l'évaluation des risques, qui auraient aussi une valeur limitée. À cela s'ajoutent des problèmes potentiels de logistique et de sécurité liés au travail dans l'eau par temps froid, et à la glace. Parcs Canada pourrait-il envisager de faire l'analyse d'écart en décembre (y compris une partie de l'échantillonnage du sol et des eaux de surface), et l'échantillonnage benthique et d'eau de surface au printemps? »

Réponse 5

L'échantillonnage benthique et d'eau de surface restera inclus dans le programme et rien n'a été prévu pour l'en retirer. La glace ne posera pas problème car des outils et de l'équipement de sécurité peuvent être utilisés pour cette tâche, et les zones visées ne sont pas profondes. Tous les travaux doivent être effectués de façon à ce que le rapport final soit remis au plus tard le 31 mars 2015.

Question 6

« Quel est le but ultime des efforts de remise en état? Quel type d'utilisation des terres vise-t-on? »



Réponse 6

Le but ultime des efforts de remise en état est de supprimer ou de réduire les risques pour les personnes, la faune et l'environnement, risques dûs aux contaminants du bassin d'épuration qu'il faut réduire à des niveaux acceptables tels que définis par les organismes de réglementation et les gardiens du site. L'utilisation du terrain restera la même qu'aujourd'hui, un bassin d'épuration. Le bassin pourrait nécessiter des modernisations et/ou une nouvelle technologie de traitement qui s'ajouterait au système de traitement actuel.

Question 7

« La demande de soumissions exige un prix ferme, mais comporte un processus permettant d'informer Parcs Canada de changements budgétaires potentiels. Pouvez-vous préciser? Est-ce que des conditions météorologiques mauvaises ou des changements dans les conditions du terrain pourraient justifier un changement de la portée autorisée? »

Réponse 7

Les changements budgétaires potentiels comprendraient des révisions de portée dépassant les éléments actuellement inclus dans la portée. De mauvaises conditions météorologiques ou des changements dans les conditions du terrain ne justifieraient pas des changements de portée. Ce genre de conditions se produisent tous les jours et il faut s'y attendre dans tout programme sur le terrain, et l'entrepreneur devrait être capable de s'adapter et d'atténuer ces risques dans des limites raisonnables en fonction de son expérience.

Question 8

« L'analyse d'écart requise pourrait mettre en relief des éléments qui exigent une attention au cours de la phase III de l'ESA. Pouvons-nous supposer qu'un changement dans la portée autorisée pourrait être envisagé après l'analyse d'écarts, si des efforts supplémentaires s'imposent pour combler ces écarts? »

Réponse 8

Oui, une modification de la portée autorisée pourrait se justifier dans un cas comme celui-là car les analyses d'écart font apparaître de nouvelles informations. La modification de la portée autorisée serait examinée et autorisée sur la base de la valeur qu'elle représenterait pour le programme.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.